

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réunie le 27 juin 2020 à 16 heures dans les locaux historiques de l'association, 2, avenue de la forêt d'Halatte, 60100 Creil, sous la présidence de Claude Séverin, président de l'association.

Avant d'ouvrir la séance, un appel a été réalisé. Sur un total de 62 personnes inscrites à l'aéroclub cette année, 45 ont un droit de vote (les 16 membres actuels du CSA Vol Moteur de la BA110 Creil ne comptant que pour une voix, plus 2 stages découverte en cours).

Avec un total de 18 membres votants présents et 8 pouvoirs, le quorum est atteint et l'assemblée générale a été déclarée ouverte à 16h00.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral et d'activité pour l'exercice 2019 (président)
2. Rapport financier pour l'exercice 2019 et budget prévisionnel 2020 (trésorier)
3. Devenir de l'aéroclub (président)
4. Révision des différentes cotisations (président)
5. Questions diverses
6. Renouvellement du Conseil d'Administration

Claude Séverin a débuté la séance en adressant à tous quelques paroles de bienvenue et a présenté l'ordre du jour de la réunion.

1. Rapport moral et rapport d'activité pour l'exercice 2019 (président)

Le rapport moral et le rapport d'activité 2019 sont présentés par le président de l'association, Claude Séverin.

Depuis septembre 2016, date de l'arrêt des vols militaires sur la base aérienne 110 de Creil, il n'est plus possible d'utiliser nos avions sur place. Les HdV ont très peu progressées depuis notre arrivée au Plessis (2017 = 545, 2018= 578) mais 2019 a vu le total repartir à la hausse avec 765 HdV. Près d'une cinquantaine d'heures de vol ont été notamment réalisées par l'équipage ayant participé au rallye aérien *Toulouse - Saint Louis du Sénégal* en septembre-octobre 2019 (quatre pilotes dont deux du CSA).

Cette belle activité ne doit cependant pas occulter un manque de cohésion observée actuellement au sein des membres de l'aéroclub, dont un certain nombre se comportent plus en simples « consommateurs ». Cela n'est pas propre à Creil, et observé par ailleurs dans de nombreuses associations, mais il est décidé de tout faire pour y remédier au sein de la nôtre.

Il est demandé aux pilotes de faire attention lors du remplissage des carnets de route avion : il y a encore trop d'erreur d'inattention dans le total des heures de vol réalisées, malgré la consigne d'utiliser le chiffre indiqué sur OpenFlyer après saisie du vol.

Également, les avions sont malheureusement régulièrement retrouvés non lavés et les pleins non faits au retour des vols. Un rappel sera en particulier réalisé auprès des instructeurs pour qu'ils montrent les bons gestes à leurs élèves et soient exemplaires en la matière.

Les coûts de location de notre local et des emplacements avions dans le hangar appartenant à l'aéroclub René Mouchotte ne sont pas anodins : ils se montent à un total de près de 900,00 euros par mois.

Plusieurs options d'installation de l'aéroclub de Creil sur la plateforme du Plessis-Belleville ont été étudiées durant ces dernières années. La plus prometteuse serait la construction d'un hangar avec clubhouse sur une parcelle de terrain située de l'autre côté du chemin de circulation des voitures. Les plans et devis ont été réalisés et les demandes d'autorisation sont en cours ; notamment auprès de la DGAC.

Une nouvelle réunion avec le président de la SOCIETE CIVILE DE L'AERODROME DU PLESSIS BELLEVILLE (SCAP) aura prochainement lieu à son sujet.

Les finances actuelles de l'aéroclub sont bonnes et ce projet pourrait être mené sereinement.

- Le rapport moral et le rapport d'activité 2019 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Rapport financier pour l'exercice 2019 et budget prévisionnel 2020 (trésorier)

Le rapport financier pour l'exercice 2019 est présenté sous la forme d'un bilan simplifié par le trésorier de l'association, Daniel Cofflard.

L'aéroclub dispose d'une trésorerie saine et forte. C'est un point fort en cette période post confinement Covid-19. Nos finances nous permettront de faire face aux dépenses imposées par notre délocalisation au Plessis-Belleville.

Tous les emprunts réalisés par l'association ont été clôturés.

Depuis l'arrêt de l'utilisation d'un terminal de carte bleu qui était présent à Creil, il n'est plus possible de payer via ce moyen. La possibilité de réaliser des virements bancaires est dorénavant ouverte, en pensant à préciser en commentaire du virement son usage. Ce moyen est à privilégier plutôt que le dépôt d'un chèque bancaire pour lequel les délais et coûts de traitement ne sont pas anodins.

Une autre possibilité pourrait être prochainement offerte aux membres : l'utilisation de la fonction disponible sous OpenFlyer d'un prélèvement bancaire directement sur le compte des intéressés à l'issue de la saisie d'un vol. Ceci permettrait de ne plus avoir à déposer de l'argent par avance sur leur compte pilote, et donc d'en conserver le solde toujours à 0.

Le défraiement des instructeurs fonctionne bien avec le supplément des vols en double commande s'ils n'habitent pas trop loin du Plessis-Belleville ou qu'ils font un total d'heures de vol journalier suffisant pour compenser ces remboursements de frais de déplacement. Si leur activité n'était pas suffisamment « rentable » (cas où leurs frais de déplacement seraient supérieurs au supplément double commande s'élevant à 20 euros/hdv), l'aéroclub pourrait être amené à devoir se séparer d'eux.

Le budget prévisionnel pour 2020 intègre une baisse de 20% des heures de vol (612) pour un nombre de membres inscrits identique à 2019 en raison de l'arrêt de l'activité durant la période de deux mois et demi de confinement (mars à mai 2020) alors que la météo était excellente.

- Le rapport financier pour l'exercice 2019 et le budget prévisionnel 2020 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Devenir de l'aéroclub (président)

Comme évoqué dans son rapport moral, le président confirme que la priorité actuelle demeure la réinstallation de l'aéroclub en un lieu où il disposera de son propre hangar et club house.

La particularité du projet actuel est que les avions devront traverser le chemin utilisé par les voitures et bordant la partie nord de l'aérodrome. Un système de signalisation, voire de barrières automatiques, pourrait tout à fait répondre au besoin.

Les autres solutions envisagées, dont celle d'une parcelle située à côté de la société Aérolithe (Cirrus France) semble trop difficile à mettre en œuvre : ce terrain étant réservé au niveau de l'AOT régulièrement renouvelée par l'entreprise alors que son développement est publiquement annoncé comme étant en régression.

NP 

Une nouvelle réunion avec le président de l'association la SOCIETE CIVILE DE L'AERODROME DU PLESSIS BELLEVILLE (SCAP) aura prochainement lieu pour avoir son aval officiel concernant notre projet de construction.

La question est posée par Gilles Van Der Goes à l'assemblée générale d'une hypothétique préférence des membres de l'aéroclub pour une dissolution de l'association avec fourniture de ses moyens à un autre aéroclub tel que celui de René Mouchotte.

- Cette option est rejetée par la grande majorité des membres présents et représentés. Nous sommes dans une phase de transition et la motivation des membres pour conserver notre association reste forte. Il est exclu de baisser les bras.

De même, l'option d'une installation sur une autre plateforme telle que Compiègne ou Persan-Beaumont n'est pas d'actualité.

En revanche, l'idée de proposer à la location nos avions, voire de mutualiser une partie de nos moyens avec un autre aéroclub du Plessis-Belleville tel que celui de "Dassault Falcon Services" qui occupe le local voisin du nôtre est envisageable. Nous sommes à présent le seul aéroclub de la plateforme à disposer de DR400, pour lesquels les instructeurs des autres clubs ont exprimé un intérêt certain.

4. Révision des différentes cotisations (président)

Suite à la proposition réalisée et votée en Conseil d'Administration (10 octobre 2019), est proposée en AG une augmentation des tarifs suivants :

- Le droit d'entrée passerait de 8,00 euros à 20,00 euros ;
- La cotisation annuelle pour une personne de moins de 21 ans passerait de 86,00 à 90,00 euros ;
- La cotisation annuelle pour une personne de plus de 21 ans passerait de 154,00 à 160,00 euros

Les personnes s'inscrivant pour la première fois à l'aéroclub après le mois de juin pourraient bénéficier d'une réduction de 50% sur le montant de la cotisation annuelle à l'aéroclub.

- L'augmentation des droits d'entrée et cotisations annuelles est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Questions diverses

- Reprise des vols de toute nature :

La FFA vient d'informer les aéroclubs que les vols avec des passagers autres que des personnes appartenant au foyer du pilote ou des membres de l'association pouvaient reprendre à compter du 26 juin 2020. Les règles actuelles en matière de distanciation physique, le port du masque, la limitation du nombre de personnes présentes dans les locaux et la désinfection régulière des avions et matériels collectifs restant de mise. Le port d'un masque chirurgical reste obligatoire en vol sauf lorsque le pilote est seul à bord.

Les passagers, notamment dans le cadre d'un vol découverte, doivent suivre les règles et mesures sanitaires imposées par le club de nature à permettre le respect des gestes barrières.

- Disposition des avions dans le hangar au Plessis :

Tous reconnaissent que les portes arrières du hangar René Mouchotte sont très lourdes et que cela peut freiner l'activité des DR400 de la flotte qui y sont parkés.

Dans la mesure du possible, il est décidé de rocker ces deux avions avec ceux stationnés de l'autre côté du hangar (face à la pompe carburant). Par ailleurs, le HR200 (BM) sera dorénavant stationné à l'extérieur, disposant d'une serrure fermant à clé.

- Vente du Jodel DR1053 F-POLO de F. Beaumatin :

NP 

L'avion, qui était anciennement stationné dans l'un des hangars de l'aéroclub et plus récemment entreposé à Creil chez R. Evra, a finalement été acheté par F. Rock.

Son nouveau propriétaire s'est chargé de le faire démonter et transporter sur camion plateau depuis Creil jusqu'à son nouveau site d'utilisation.

- Vente de l'un des hangars de Creil :

Un acheteur s'est manifesté pour acquérir et procéder au démontage du grand hangar à Creil (hangar demi-tonneau). Le montant proposé est de 20.000 euros.

➤ La vente est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les autorités de la base aérienne de Creil devront être informées de la réalisation de ces travaux.

6. Renouvellement du Conseil d'Administration

Le président rappelle que le Conseil d'Administration (CA) de l'association est composé actuellement de 12 membres, sur un maximum de 12 et un minimum de 6, comme précisé dans les statuts de l'association. Le CA est renouvelé par tiers chaque année. Ses membres sont élus à ce poste pour une durée de 3 ans.

Sont sortants cette année :

- Alain Jordart : ne se représente pas ;
- Olivier Perriaud : ne se représente pas ;
- Lionel Perreau : ne se représente pas ;
- Didier Bober : se représente ;
- Daniel Cofflard : se représente ;
- Michel Serrurier : se représente.

Se présentent également au poste d'administrateur :

- Pascal Chagnon ;
 - Nicolas Pinhas.
- L'ensemble des membres se présentant ou se représentant au poste d'administrateur sont élus à la quasi-unanimité des membres présents et représentés de l'Assemblée Générale.

Le CA sera à présent constitué de 11 membres : Claude Séverin, Jean-Philippe Lefèbvre, Gilles Van Der Goes, Xavier Guiraut, Laure Hélaïne, Daniel Cofflard, Michel Serrurier, Didier Bober, Cyril Dautriche, Pascal Chagnon, Nicolas Pinhas.

La prochaine réunion de CA verra la constitution du nouveau Bureau de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance s'est achevée à 18h00.

Nicolas PINHAS
Secrétaire



Pascal CHAGNON
Président

